



## **X. DARCOS décide d'en donner encore moins aux lycéens de l'enseignement professionnel.**

Après avoir diminué d'un quart le volume de la formation des lycéens en lycée professionnel en supprimant les formations BEP, et en passant de 4 ans à 3 ans la préparation au bac pro après la 3<sup>ème</sup>, au nom de « l'égalité dignité des voies de formation », X. Darcos décide d'en donner toujours moins !

Le ministère a présenté en commission des Lycées du Conseil Supérieur de l'Education, sans concertation préalable avec l'ensemble des organisations syndicales, les grilles qui devraient s'appliquer dès la rentrée 2009 dans le cadre de la généralisation du BAC PRO 3 ans. En contradiction complète avec les objectifs affichés, il décide de fragiliser l'enseignement de certaines disciplines, risquant ainsi fortement d'hypothéquer les poursuites d'étude dans l'enseignement supérieur. Sont plus particulièrement touchées des disciplines d'enseignement général porteuses de contenus culturels variés et riches comme le français, l'histoire géographie, les arts appliqués et l'EPS.

Contrairement au texte précédent, ce projet globalise les horaires sur trois ans et abandonne toute référence à un horaire hebdomadaire, il ne définit rien en terme de doublages nécessaires aux apprentissages, ni de projet interdisciplinaire et renvoie toutes ces questions à l'autonomie de l'établissement. La promesse d'une dotation supplémentaire attribuée aux LP, toujours aléatoire, ne saurait garantir la possibilité d'assurer un enseignement de qualité partout et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Il ne dit rien sur l'organisation des enseignements en liaison avec la certification intermédiaire de niveau V.

Ce projet aboutirait à l'annualisation du service des enseignants, qui se ferait au nom d'une meilleure gestion administrative de la mixité des publics (scolaire, apprentissage), dans le cadre de l'organisation en lycées de métiers, cela au détriment des conditions de travail des enseignants, de leurs possibilités d'investissement professionnel et de l'acquisition des contenus de formation par les élèves.

Une fois de plus, la spécificité de l'enseignement professionnel sous statut scolaire - former le futur citoyen et le futur travailleur à travers la préparation d'un diplôme de haute qualification permettant des poursuites d'études - est remise en cause au profit de l'immédiateté d'une insertion dans le travail.

De plus, contrairement, à ce qui avait été annoncé dans de nombreuses académies, le ministre veut appliquer, dès la rentrée 2009, ces nouveaux horaires dans chacune des années du baccalauréat en 3 ans.

L'ensemble de ces dispositions aboutira à plusieurs milliers de suppressions de postes de professeurs enseignant en LP et à l'impossibilité d'assurer la formation des jeunes telle que prévue dans les programmes votés il y a quelques semaines.

Le SNUEP et le SNEP exigent, avec les organisations non signataires du protocole, le report de l'examen du texte au CSE, assorti de l'ouverture d'une réelle négociation avec toutes les organisations.

Le SNUEP et le SNEP appellent l'ensemble de celles-ci à se rencontrer au plus vite. Ils alertent immédiatement les enseignants de LP et débattront avec eux des formes de mobilisation à engager pour des horaires d'enseignement général en bac pro à la hauteur des exigences de formation.

**Paris le 9 décembre 2008**